CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

PROGRAMME DE TRAVAIL

Territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers Bordeaux Métropole















COOPÉRATION TERRITORIALE

UN PROGRAMME DE TRAVAIL CO-CONSTRUIT POUR RÉPONDRE À UNE TRAJECTOIRE POLITIQUE PARTAGÉE

Organisée autour d'un programme de travail pluriannuel, une nouvelle page des dynamiques des coopérations territoriales s'ouvre pour la période 2022 / 2026, avec pour objectif de répondre aux enjeux multiples auxquels nos territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années.

Ce programme de travail co-construit avec les services du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers, de ses cinq Communautés de communes et de Bordeaux Métropole reprend autour des nouvelles ambitions partagées, l'ensemble des actions qu'elles engageront ou poursuivront dès l'année 2023.

Ce programme de travail est décliné en fiche projet précisant le contexte et le contenu actant les engagements.

Le service des coopérations territoriales de **Bordeaux Métropole** favorise la coordination des initiatives et la recherche de solutions partagées. Elle ne se substitue pas à l'intervention des services des deux collectivités et des partenaires mais vient en appui, en veillant à mobiliser toutes les compétences dont elle dispose, dans un esprit partenarial avec les acteurs concernés.

LE TERRITOIRE DU PÔLE TERRITORIAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS ET BORDEAUX MÉTROPOLE S'ENGAGENT À COLLABORER SUR QUATRE AXES ET PISTES OPÉRATIONNELLES STRUCTURANTS

1

Mobilités et accessibilités des populations

- 1.1 Développer et interconnecter les réseaux de transport en commun
 Page 6
- 1.2 Renforcer la coordination et la communication entre les deux territoires
 Page 9
- 1.3 Développer les continuités cyclables

Page 11

2

Développement économique et touristique, durable et solidaire

2.1 Mise en cohérence des documents d'urbanisme dans le cadre des SCOT

Page 13

• 2.2 Promouvoir l'implantation d'entreprises sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers notamment avec l'appui de l'ingénierie de Bordeaux Métropole

Page 15

- 2.3 Engager une coopération entre le territoire du Cœur Entre-deux-Mers et l'OIM Arc Rive Droite
 Page 17
- 2.4 Promotion des espaces de travail partagés du Cœur Entre-deux-Mers

Page 19

2.5 Promotion du commerce et de l'artisanat du Cœur Entre-deux-Mers et notamment de la plate-forme
 « Ma Ville Mon Shopping » auprès des habitants de la Métropole

Page 21

2.6 Renforcer la coopération touristique

Page 22

Transition alimentaire et agricole

• 3.1 Diversification des activités agricoles et installation de porteurs de projets

Page 24

• 3.2 Partage d'outils et méthodologies sur la prospective foncière

Page 26

 3.3 Engager une collaboration active sur le renforcement de l'offre du Marché d'Intérêt National de Bordeaux en production locale

Page 27

• 3.4 Partager des outils et évènements de sensibilisation à l'alimentation durable

Page 29

4

Transition écologique et préservation des ressources locales

• 4.1 Objectif neutralité carbone 2050

Page 31

4.2 Système d'endiguement - gestion des risques d'inondation

Page 33

 4.3 Conforter le dialogue sur le projet du champ captant des Landes du Médoc en lien avec les partenaires concernés

Page 34

• 4.4 Stratégie Déchets 2027

Page 35

 4.5 Associer les Communautés de communes de l'Entre-deux-Mers aux mesures de mise en place de la zone de faibles émissions mobilité – ZFE-m

Page 36

Mobilités et accessibilités des populations

1.1/ Développer et interconnecter les réseaux de transports en

communs

La question des mobilités entre les territoires de Bordeaux Métropole et de l'Entre-deux-Mers constitue un enjeu majeur pour les usagers.

La mobilité est un facteur déterminant pour le bon développement du territoire du Cœur Entre-deux-Mers ainsi que pour assurer la qualité de la vie de ses habitants. Une large partie des habitants rencontre des difficultés en matière de mobilité. L'équipement important en automobiles et le nombre de véhicules en circulation sur le territoire est source d'externalités négatives pour les conditions de vie des habitants (congestion, émission de pollution, nuisances sonores, etc.).

Ainsi, l'amélioration et le développement des mobilités constituent un véritable enjeu pour le territoire du Cœur Entre-deux-Mers d'ici 2030. Il apparaît nécessaire de proposer des alternatives à la voiture et de désenclaver certains secteurs du territoire. Sur un territoire périurbain où « l'autosolisme » prédomine très largement, cela passe par le développement des alternatives à l'usage de la voiture individuelle, et particulièrement des solutions de transports en commun et des mobilités douces individuelles.

Le projet de réseau express régional (RER) métropolitain, déployé par la Métropole et la Région depuis 2018 en lien avec les partenaires (Etat, Région, Département, SNCF, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, territoires), vise à améliorer les conditions de déplacement sur l'aire métropolitaine en offrant des transports en commun efficaces, à lutter contre la congestion routière et diminuer la pollution, en déployant un plan d'actions par étapes d'ici à 2028.

Le volet routier du RER permet de développer des lignes de car express telle que la ligne 407, une ligne de car express mise en service en 2019, reliant Bordeaux à Créon en 50 min et desservant Tresses, Fargues Saint-Hilaire, Sallebœuf, Bonnetan, Sadirac et Créon.

Le volet ferroviaire du RER vise à développer la desserte TER: amélioration des fréquences, diamétralisation des lignes Arcachon-Libourne (desservant la CC des Rives de La Laurence aux haltes de Saint-Loubès et Saint Sulpice-Izon) et Langon-St Mariens (desservant la CC des Rives de La Laurence à la halte de Ste Eulalie-Carbon Blanc), et création de 2 nouvelles haltes (au Bouscat et à Talence).

Au total, ce sont 136 trains quotidiens qui ont été ajoutés sur l'ensemble du réseau RER depuis 2020, pour un coût annuel global de 4,6M€, financé à 50/50 par la Métropole et la Région. La faisabilité de nouveaux renforts à partir de décembre 2023 est en cours d'étude, l'objectif étant de renforcer la desserte par étape chaque année.

Afin de pouvoir continuer à développer l'offre TER des lignes Arcachon-Libourne et Langon-St Mariens, desservant l'Entre-deux-Mers, pour permettre la mise en place en 2028 de l'offre RER ambitionnée (cadencée à la demi-heure toute la journée, omnibus et diamétralisée), la Métropole copilote et cofinance des études d'infrastructures, aux côtés des partenaires du RER.

En outre, la Métropole cofinance les études menées par la SNCF en lien avec la Métropole, l'Etat et la Région, visant à adapter aux matériels roulants et trafics prévisionnels du RER les quais de 5 gares et haltes de l'axe de Libourne, dont les haltes de Saint-Loubès et Saint Sulpice-Izon, desservant le territoire de l'Entre-deux-Mers. Ce projet contribuera à améliorer le confort des voyageurs et l'attractivité des haltes.

Concernant les gares du RER, une étude d'opportunité a été menée en 2021 par la SNCF, sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, avec la Métropole, la Région et l'Etat, co-financeurs, associant les territoires dont ceux de l'Entre-deux-Mers. Elle a dressé un diagnostic et des propositions pour l'aménagement des gares, sur les périmètres ferroviaire et abords (intermodalité), qui permettent de nourrir les réflexions du territoire du Cœur Entre-deux-Mers et de la Métropole pour améliorer la desserte multimodale des gares de leurs territoires respectifs. Le territoire de l'Entre-deux-Mers est desservi par 3 haltes : Ste Eulalie-Carbon Blanc, St Loubès, St Sulpice-Izon.

Bordeaux Métropole accompagne techniquement et financièrement le projet de pôle d'échanges de la halte de Ste Eulalie-Carbon Blanc, porté la Ville de Ste Eulalie, au titre de son intérêt pour la desserte du territoire

COLLABORATION

métropolitain.

De plus, la Métropole vise à renforcer, dans le_cadre de son nouveau réseau de transports TBM mis en place à partir de septembre 2023, la desserte des gares de son territoire, pour renforcer l'attractivité du RER métropolitain. Dans ce cadre, la Métropole et son futur délégataire ont notamment prévu la desserte de la halte de Sainte-Eulalie, située hors du territoire métropolitain, par un nouveau dispositif de transport à la demande (« Flex'gares »), afin de renforcer les rabattements depuis et vers la Presqu'île d'Ambès.

En outre, une ligne régulière du nouveau réseau TBM desservira le centre commercial de Sainte-Eulalie à partir de septembre 2023, améliorant les connexions avec la Métropole.

Ces nouvelles dessertes hors métropole sont conditionnées à la mise en place d'une convention entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine au préalable.

Ce déploiement des réseaux de transport contribuera à la réussite de la mise en place de la ZFE (Cf. fiche 4.3).

Engagements de Bordeaux Métropole

- Définir les besoins et étudier l'opportunité et la faisabilité, en lien avec le territoire du Cœur de l'Entredeux-Mers et la Région, AOM sur le territoire, d'étendre :
 - Des lignes de bus TBM existantes sur les communes limitrophes à Bordeaux Métropole (notamment les communes de Latresne, Carignan, Fargues Saint-Hilaire, Tresses, et les communes limitrophes situées sur la CC des Rives de La Laurence). La Région, , sera associée à ce processus en tant qu'AOM sur ce territoire et au titre de sa compétence en matière de cars interurbains
 - o La desserte fluviale à Latresne.
 - Participer aux réflexions avec NAM la Région, , et le territoire du Cœur Entre-deux-Mers, pour étudier :
 - l'opportunité et la possibilité d'étendre la ligne de car express existante 407 Bordeaux- Créon, jusqu'à Targon et Sauveterre de Guyenne
 - dans un second temps, l'opportunité et la possibilité d'étendre la ligne de car express afin de créer une desserte Bordeaux-Cadillac
- Assurer la desserte multimodale et renforcer la communication sur l'offre de transport aux gares du RER métropolitain de son territoire
- Partage d'expérience et d'outils pour la mise en place de pôles d'échanges multimodaux (PEM) aux gares desservies par le RER métropolitain

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Définir les besoins et étudier l'opportunité et la faisabilité, en lien avec la Métropole et la Région, AOM sur l'Entre-deux-Mers, d'étendre :
 - o des lignes de bus TBM existantes sur les communes limitrophes à Bordeaux Métropole (notamment les communes de Latresne, Carignan, Fargues Saint-Hilaire, Tresses, communes limitrophes de la CC Rives de La Laurence). Au-delà de la compétence de Bordeaux Métropole, afin d'assurer la continuité de la desserte au sein des Communautés de communes, une discussion sera ouverte avec la Région notamment concernant la desserte fluviale à Latresne
 - o et contribuer au financement du fonctionnement de ces lignes le cas échéant
- Solliciter NAM pour étudier, avec la Région, la Métropole et les territoires
 - l'opportunité et la possibilité d'étendre la ligne de car express existante 407 Bordeaux- Créon, jusqu'à Targon et Sauveterre de Guyenne
 - dans un second temps, l'opportunité et la possibilité d'étendre la ligne de car express afin de créer une desserte Bordeaux-Cadillac
- Assurer la desserte multimodale et renforcer la communication sur l'offre de transport aux gares de desserte du RER métropolitain de son territoire
- Promouvoir le RER métropolitain ainsi que le réseau TBM (ses P+R, ses diverses offres de services, ses offres tarifaires...) et ses différents outils auprès des habitants et entreprises du territoire

Partenaires

Etat

Région

Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM)

Département de la Gironde

Communes

Référents opérationnels

Direction générale des mobilités de Bordeaux Métropole,

Aliénor Guionie

CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS

CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS

CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS

CC du Créonnais : Pascale Berthelot DGS

CC Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sandrine Dorpe DGS

- Septembre 2023 : mise en service du nouveau réseau TBM
- Elaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité entre le Territoire du Cœur Entre-deux-Mers et la Région Nouvelle-Aquitaine
- Décembre 2023 : mise en place du service annuel RER 2024

Mobilités et accessibilités des populations

1.2/ Renforcer la coordination et la communication entre les deux territoires

Bordeaux Métropole et le territoire du Cœur Entre-deux-Mers s'engagent à renforcer leur dialogue et leur coordination en matière de mobilités, afin d'améliorer les liaisons entre leurs territoires, et travaillent en ce sens en lien avec les partenaires.

Ainsi, une démarche conjointe est déjà engagée dans le cadre de Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM), les deux territoires participant au comité de bassin Gironde Garonne, au titre de ses missions concernant la coordination des services de transport, la mise en place d'un système d'information multimodale, et le déploiement d'une tarification et d'une billettique coordonnée.

De plus, la Métropole et le Cœur Entre-deux-Mers participent à l'élaboration du Schéma multimodal réalisé par Nouvelle-Aquitaine Mobilités à l'échelle du bassin Gironde Garonne, visant à mieux articuler les lignes de transports des différents réseaux.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Soutien de BM dans le cadre des échanges du territoire avec le Département et l'Etat afin de requalifier la RD 936 et la RN 89 dans le but de permettre une multimodalité et une continuité avec la métropole
- Soutenir conjointement des projets d'intérêt commun pour peser dans les contrats de mobilité avec la Région et Nouvelle-Aquitaine Mobilités, avec un calendrier, des échéances et des objectifs précis
- Partager des méthodes et outils communs de communication et de sensibilisation des habitants afin de promouvoir : le projet de RER métropolitain, dans ses volets ferroviaire et routier (car express Créon-Bordeaux), le rabattement vers les bus et l'ensemble du réseau TBM.
- Développer la communication avec le PT Cœur Entre-deux-Mers, notamment en partageant les programmations opérationnelles (orientation d'études et travaux) sur les projets limitrophes

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Négocier avec le Département de la Gironde et l'Etat afin de requalifier la RD 936 et la RN 89 dans le but de permettre une multimodalité et une continuité avec la métropole
- Porter conjointement des projets d'intérêt commun pour peser dans les contrats de mobilité avec la Région et Nouvelle-Aquitaine Mobilités, avec un calendrier, des échéances et la définition d'objectifs précis
- Partager des méthodes et outils communs de communication et de sensibilisation des habitants afin de promouvoir le projet de RER métropolitain, dans ses volets ferroviaire et routier (car express Créon-Bordeaux), le rabattement vers les bus et l'ensemble du réseau TBM, (ex : site Internet sur le RER métropolitain mis en place avec les partenaires du projet, site Internet TBM...)
- Développer la communication avec BM, notamment en partageant les programmations opérationnelles, (orientations d'études et de travaux) sur les projets limitrophes.

Partenaires

Etat Région Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) Département de la Gironde Communes

Référents opérationnels

Direction générale des mobilités de Bordeaux

Métropole, Aliénor Guionie

Pôle territorial Rive droite : Isabelle Thomas

CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS

CC du Créonnais : Pascale Berthelot DGS

CC Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sandrine Dorpe DGS

COLLABORATION

Prochaines échéances

• Poursuite de la coordination engagée

1.3/ Développer les continuités cyclables

L'uniformisation des réseaux et des aménagements cyclables entre la Métropole et le Cœur Entre-deux-Mers permettrait d'améliorer les liaisons vélo en résorbant les discontinuités, favorisant ainsi les déplacements cyclables sécurisés entre les deux territoires.

Pour ce faire, il s'agira de repérer les continuités entre les schémas cyclables des territoires en coopération. Cette première étape permettra ensuite de créer des continuités d'itinéraires et d'aménagements cyclables.

L'amélioration des aménagements cyclables est au cœur des priorités de Bordeaux Métropole au travers de son plan vélo voté en novembre 2021, qui s'inscrit dans le schéma des mobilités voté en septembre 2021. La Métropole a pour ambition d'augmenter la part modale du vélo à 18% d'ici à 2030, notamment au travers du déploiement du Réseau Express Vélo (REVe) dont le coût de réalisation est évalué à 150M d'€.

La connexion entre les territoires se fait autour de 3 itinéraires prévus au REVe de Bordeaux Métropole via :

- L'itinéraire 5, entre les communes d'Artigues-Près-de-Bordeaux (Bordeaux Métropole-BM) et Yvrac (CC Portes de l'Entre-Deux-Mers-CCPEDM)
- L'itinéraire 6, entre les communes de Floirac (BM) et Tresses (CCPEDM) La véloroute V80 Canal des 2 mers et identifié en tant qu'itinéraire 14 du REVe, situé entre les communes de Bouliac (BM) et Latresne (CCPEDM)



ACTION

CONCRETE

Lorsque cela sera pertinent, un partenariat pourra être envisagé, voire via une délégation de maîtrise d'ouvrage, entre Bordeaux Métropole, les Communautés de communes du Cœur Entre-deux-Mers concernées et/ou le Département de la Gironde.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Echanges d'expériences avec la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers dans l'étude de création d'une voie verte sur l'axe cyclable Latresne-Portets
- Etudier la possibilité de réaliser, et mettre en œuvre suivant les conclusions des études, des continuités cyclables entre le territoire du Cœur Entre-deux-Mers et Bordeaux Métropole
- Continuer à contribuer au projet de création d'un encorbellement pour les cyclistes sur le pont Mitterrand, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, estimé à 8M€ et financé par BM à 50%

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Améliorer les connexions et continuités cyclables des plans vélos des Communautés de communes limitrophes avec celui de Bordeaux Métropole : acquisition foncière et aménagement de pistes cyclables de proximité mais également connexions des lignes du réseau vélo express de Bordeaux Métropole à leur prolongement sur les Communautés de communes limitrophes
- Etudier la création d'une voie verte sur l'axe cyclable Latresne-Portets
- Soutenir le projet d'encorbellement pour les cyclistes sur le pont François Mitterrand

Partenaires	Référents opérationnels
Département de la Gironde	Direction générale des mobilités de Bordeaux
Etat	Métropole, Aliénor Guionie
Région	Pôle territorial Rive droite : Isabelle Thomas
Communes	CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS
	CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS
	CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS
Deceloring fallifores	

Prochaines échéances

• Poursuite de la coordination engagée

2.1/ Mise en cohérence des documents d'urbanisme dans le cadre des SCOT

L'aire urbaine bordelaise a été marquée cette dernière décennie par une attractivité économique et résidentielle très forte. C'est le cas dans les limites de la Métropole comme dans sa première couronne dont fait partie une grande partie du territoire du Cœur Entredeux-Mers. Une étude du CGET de 2017 démontrait que la dynamique économique de la Métropole était partagée et avait un effet d'entraînement sur ses territoires environnants, ce qui a été le cas concernant sa première couronne à l'est. Ce développement a été permis



notamment par l'ouverture d'espaces naturels et agricoles à l'urbanisation permettant l'accueil d'entreprises notamment le long des axes routiers (RN 89, RD 10, RD 936, RD 671).

Le développement économique trouve sa traduction physique au sein d'une offre foncière et immobilière qu'il convient de mobiliser, d'aménager, de construire voire de requalifier lorsqu'il s'agit de friches. La production de cette offre est donc essentielle en même temps qu'elle doit être mise en récit auprès des entreprises et accompagnée d'une politique globale et intégrée (offre de formations, services aux entreprises, offre de mobilité, etc.). Pour autant et indépendamment des évolutions économiques mondiales, la politique économique territoriale et notamment celle de l'aménagement économique doit intégrer les enjeux de la transition environnementale et répondre aux objectifs du législateur et notamment de la loi Climat et Résilience qui fixe des objectifs très importants aux SRADDET qui eux-mêmes les imposeront aux SCOT (division par deux de l'artificialisation des sols à horizon 2030 par rapport à la période de référence (2010) et zéro artificialisation nette d'ici 2050).

Afin de porter une vision commune de la spatialisation du développement, de donner l'opportunité aux intercommunalités du Cœur Entre-deux-Mers de poursuivre leur développement mais aussi d'intégrer les objectifs ambitieux du législateur quant à la réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles, il apparaît important que la stratégie d'aménagement économique, à la fois de Bordeaux Métropole mais aussi du Cœur Entre-deux-Mers, soit portée et intégrée par et dans les deux SCOT concernés (SYSDAU et Sud Gironde). Chaque document de planification infra (PLUi ou PLU) assurera quant à lui sa mise en compatibilité dans les formes et délais prévus par le législateur (2027 au plus tard) et formalisera sa propre stratégie spatiale.

Concernant le SYSDAU, qui constitue la partie spatialement la plus importante de ce contrat de coopération, une procédure de modification du SCOT a été engagée en février et fait l'objet de réunions politiques et techniques. Une commission spécifique « économie » a été mise en place. Dans le cadre de la coopération, cette instance apparait comme la plus indiquée pour partager l'objectif de mise en cohérence et de partage d'une vision et d'une stratégie d'aménagement économique avec la volonté affichée par les quatre Communauté de communes hors métropole mais intégrant le SYSDAU d'un meilleur rééquilibrage dans les fonciers ouverts à l'urbanisation.

Pour autant, le SYSDAU ne couvre pas l'ensemble du territoire objet de ce contrat de coopération puisque la Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers fait partie du SCOT Sud-Gironde qui développe sa stratégie propre.

Il est donc convenu d'ouvrir un espace de dialogue entre les deux SCOT et les 6 intercommunalités pour partager sur la vision et la stratégie d'aménagement économique en capitalisation sur les travaux à toutes les échelles intercommunales et entre les deux SCOT. L'objectif est d'organiser une couture territoriale utile et efficace entre l'aménagement économique infra-métropole, l'aménagement économique de la première couronne et enfin celui de la seconde couronne puisque le territoire de la Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers s'étire jusqu'aux limites du département à la frontière avec le Lot-et-Garonne.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Formaliser et partager sa stratégie d'aménagement économique à horizon 2030
- Appui à un meilleur équilibre du développement entre l'infra-métropole et le hors métropole dans le cadre de la modification du SCOT
- Intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience dans son document d'urbanisme
- Développer des initiatives pour la densification du foncier économique existant et la requalification de friches

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Formaliser et partager la stratégie de développement économique à horizon 2030
- Formaliser et partager la stratégie d'aménagement économique à horizon 2030
- Intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience dans ses documents d'urbanisme
- Développer des initiatives pour la densification du foncier économique existant et la requalification de friches

Partenaires	Référents opérationnels
SYSDAU SCOT Sud Gironde	Bordeaux Métropole : Cécile Couraudon Directrice du Développement Économique
	CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS CC du Créonnais : Pascale Berthelot DGS – Thierry Rouge chargé de mission économique CC Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sandrine Dorpe DGS – Emilie Houdayer chargé de mission économique PETR Cœur Entre-deux-Mers : Isabelle Delburg responsable du service Espace Info Entreprendre

Prochaines échéances

 Elaboration de la stratégie de développement économique sur le Cœur Entre-deux-Mers – réunions de concertation et plan d'actions

2.2/ Promouvoir l'implantation d'entreprises sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers notamment avec l'appui de l'ingénierie de Bordeaux Métropole

L'économie et son corollaire l'emploi sont une des priorités de la stratégie Ambition 2030 adoptée par le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers en 2019. Avec plus de 29 000 emplois et plus de 9 000 entreprises, le Cœur Entre-deux-Mers est un bassin d'emploi important adossé à la Métropole. Fortement marqué par l'économie présentielle, l'emploi public et la construction, il bénéficie d'une dynamique très favorable de l'emploi (+17,5 % entre 2010 et 2015). Attractivité résidentielle (+7,1 % entre 2010 et 2015) et attractivité économique se combinent dans un territoire attractif.



Pour autant les dynamiques sont hétérogènes selon les intercommunalités et comme chaque territoire, le Cœur Entre-deux-Mers souhaite légitimement consolider son assise économique et la diversifier. La démarche des coopérations territoriales menée avec Bordeaux Métropole est l'occasion d'affirmer la volonté d'accompagner en agissant sur trois leviers :

- En accompagnant les entreprises désireuses de s'installer dans le Cœur Entre-deux-Mers en mobilisant les moyens d'ingénierie de Bordeaux Métropole et notamment l'agence Invest in Bordeaux. Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir sur le territoire métropolitain et plus globalement en Gironde les projets d'investissement créateurs d'emplois ; de faciliter et d'accompagner l'implantation de ces entreprises exogènes en proposant une offre de services compétitive et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés. Comme ça a été le cas pour l'implantation de la société Hermès à Loupes, Invest in Bordeaux poursuivra sa mission de promotion de la destination économique Cœur Entre-deux-Mers en articulation avec les services proposés par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural et les cinq Communautés de communes.
- En menant une réflexion commune pour faire émerger un institut de formation qui pourrait être de type campus connecté à l'image de ce qui a été développé en Sud-Gironde ou en Pays Foyen. Les facteurs de localisation des entreprises sont nombreux mais l'accès à une main d'œuvre qualifiée est un élément prépondérant à fortiori dans la période économique que nous traversons. Le Cœur Entredeux-Mers n'échappe pas à cet impératif et dans un territoire au profil rural qui s'étire jusqu'aux confins du département, il est primordial de travailler la question de l'offre de formation.
- En menant une réflexion commune sur la mise en place d'un site d'accueil et d'incubation d'entreprises dans le domaine du digital (dans un écosystème, en centre bourg, sur un site desservi par la fibre). Le Pôle Territorial mène des actions dans le domaine de la transition digitale des entreprises en même temps qu'il accueille sur son territoire des entreprises numériques. En s'appuyant sur ce terreau existant, un travail d'approfondissement sera réalisé par le Pôle Territorial en lien avec les Communautés de communes et avec les services de Bordeaux Métropole.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Mobiliser l'agence Invest in Bordeaux au profit de la destination économique Cœur Entre-deux-Mers
- Mobiliser la technopole Bordeaux Technowest en lien avec la démarche d'OIM Arc Rive Droite
- Organiser toute réunion et toute démarche utile à la dynamique économique du Cœur Entre-deux-Mers

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Qualifier son offre foncière et immobilière à destination des entreprises
- Mobiliser les équipes en charge du développement économique pour structurer une réflexion, relative à l'offre de formation (de type campus connecté ou autre) et à la formalisation d'un lieu d'incubation d'entreprises du digital répondant aux impératifs des acteurs de ce domaine

Partenaires

Invest In Bordeaux Bordeaux Technowest Région Nouvelle-Aquitaine

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Cécile Couraudon Directrice du Développement Économique

Aurore Chateau Directrice de l'OIM Arc Rive Droite

CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS CC du Créonnais : Pascale Berthelot DGS - Thierry Rouge

chargé de mission économique

CC Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sandrine Dorpe DGS -

Emilie Houdayer chargé de mission économique

PETR Cœur Entre-deux-Mers : Isabelle Delburg, responsable du service Espace Info Entreprendre - Anthony Magro conseiller numérique-entreprises

2.3/ Engager une coopération entre le territoire du Cœur Entre-deux-Mers et l'OIM Arc Rive Droite

La stratégie économique de Bordeaux Métropole est en partie organisée autour de quatre grands projets : une opération d'intérêt national (Euratlantique) et trois opérations d'intérêt métropolitain (Bordeaux Aéroparc, Bordeaux Innocampus, et Arc Rive Droite). Le Cœur Entredeux-Mers est concerné par la plus récente d'entre-elles, l'OlM Arc Rive Droite dont l'objectif est de développer une identité et une attractivité pour la rive droite, grâce à la valorisation et



la consolidation des filières économiques de la transition écologique et le soutien de projets innovants. Une organisation de projet ad-hoc a été mise en place. La rive droite métropolitaine avec ses 116 000 habitants et ses 43 000 emplois est située en contact immédiat avec le territoire du Cœur Entre-deux-Mers et notamment les Communautés de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, des Coteaux Bordelais et des Rives de La Laurence. L'objectif de l'OIM Arc Rive Droite est de créer 700 emplois d'ici 2030.

Du fait de cette proximité territoriale et la similitude du tissu économique (en ce qui concerne l'artisanat, les PME/PMI), le Cœur Entre-deux-Mers et l'OIM Arc Rive Droite partagent les enjeux suivants :

- Le foncier économique stratégique
- Le confortement de la dynamique et de l'essor de l'artisanat, en particulier dans le secteur de l'écoconstruction (ex : écoconception, matériaux biosourcés, économies d'énergie, rénovation énergétique, bâtiments intelligents, bâtiments adaptés et aménagés pour recevoir un public fragile ou âgé).

De son côté, l'OIM Arc Rive Droite est engagée également pour conforter l'action de la Métropole avec ses partenaires et notamment l'agence Hauts de Garonne Développement (HdG) pour réouvrir une pépinière (centre de ressources pour la création d'entreprises) dans le domaine de l'écoconstruction avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La technopole Bordeaux Technowest vient également prêter main forte à l'opération sur le volet innovation dans l'objectif d'ouvrir un centre de ressources dédié à la création d'entreprises innovantes dans les métiers de la transition écologique et de la décarbonation de l'activité industrielle.

Enfin l'OIM Arc Rive Droite soutient **l'économie circulaire en étudiant l'implantation d'une plateforme de réemploi** des matériaux de construction répondant aux besoins des projets de renouvellement urbain.

Les projets à soutenir de manière conjointe entre le territoire du Cœur de l'Entre-deux-Mers et l'OIM Arc Rive Droite concernent, par exemple :

- Le développement des compétences et de la formation, notamment sur les métiers en tension et les savoir-faire à préserver, les métiers émergents, en lien avec nos politiques publiques : rénovation énergétique, éco construction, métier de l'artisanat dans le secteur du bâtiment
- L'aide à la création d'entreprises : accompagner les porteurs de projets dans leur parcours immobilier : implantation, prospection immobilière adaptée, préemptions ciblées
- L'aide à l'installation de tiers lieux et de projets ESS

Les sujets de réflexion à mener en commun pourront également porter sur :

- L'organisation spatiale de l'économie : la réindustrialisation, l'autonomie, la résilience alimentaire et l'approvisionnement en ressources locales/régionales
- Le soutien à l'économie ordinaire : la fourniture de biens et de services entre les entreprises

Des échanges réguliers seront mis en place entre l'équipe projet de l'OIM et le Pôle Territorial afin de coordonner les initiatives menées tant au sein de l'OIM que du Pôle Territorial.

Engagements de Bordeaux Métropole

 Organiser toute réunion et toute démarche utile à la dynamique économique du Cœur Entre-deux-Mers et de l'OIM Arc Rive Droite

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

 Mobiliser les équipes en charge du développement économique pour structurer une réflexion relative à l'offre de formation (de type campus connecté ou autre) et à la formalisation d'un lieu ressources d'aide à la création d'entreprises dans les secteurs en tension de la rénovation énergétique et du digital répondant ainsi aux politiques publiques déployées et aux acteurs de ce domaine

Partenaires

Hauts de Garonne Développement Invest In Bordeaux Bordeaux Technowest Région Nouvelle-Aquitaine

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole:

Aurore Chateaut Directrice de l'OIM Arc Rive Droite Cécile Couraudon Directrice du Développement Économique

PETR Cœur Entre-deux-Mers: Isabelle Delburg, responsable du service Espace Info Entreprendre - Anthony Magro conseiller numérique-entreprises

CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS

CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS CC du Créonnais : Pascale Berthelot DGS – Thierry Rouge

chargé de mission économique

CC Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sandrine Dorpe DGS – Emilie Houdayer chargé de mission économique

2.4/ Promotion des espaces de travail partagés du Cœur Entre-deux-Mers

Le Cœur Entre-deux-Mers et la métropole de Bordeaux sont des territoires très imbriqués dans un bassin de vie commun malgré l'existence de réalités distinctes selon la distance à la Métropole. Si les déplacements pendulaires sont importants notamment, au profit de la Métropole, la proximité du Cœur Entre-deux-Mers à celle-ci lui offre des opportunités économiques nouvelles.



Avec d'une part un monde professionnel qui change et pour lequel les rapports au travail évoluent rapidement et d'autre part une perception de la ruralité plus favorable, notamment sous l'effet du Covid, les espaces de travail partagés sont une vraie opportunité pour les territoires plus ruraux à fortiori lorsqu'ils sont situés près d'une métropole. Le Cœur Entre-deux-Mers, comme d'autres territoires girondins, présente les caractéristiques d'un cadre de vie agréable doublé d'une proximité aux services et loisirs métropolitains (offre de formation, santé, mobilité, offre culturelle, etc.). Il est donc un territoire d'initiative et d'expérimentation idéal pour les nouvelles formes de travail.

Trois espaces de travail partagés ont ainsi été créés sur son territoire ces dernières années : Entre-Deux-Mondes Le Brec à Créon (espace de coworking géré sous forme de SCIC avec épicerie vrac et circuits courts, bar-restaurant), l'espace de co-working de la Maison des Services à Targon. Le Collectif Arterre au Tourne développe aussi un lieu collectif d'espaces partagés et ouverts de travail, de créations artisanales et artistiques et agri-culturelles. Ces espaces aux ambiances et aux modalités de gouvernance différentes sont répartis sur l'ensemble du vaste territoire du Cœur Entre-deux-Mers. De nouveaux lieux sont, en phase de création à Targon, au Tourne, à Castelmoron d'Albret et Caumont, et à Yvrac.

Le contrat de coopération avec Bordeaux Métropole est l'opportunité de faire connaître cette offre aux entreprises de la Métropole voire d'envisager des conventions avec les plus importantes d'entre-elles ainsi qu'avec les grandes administrations publiques que sont la Région, le Département et la Métropole. Une instance sera donc mise en place pour réfléchir à la manière de promouvoir ou d'institutionnaliser la valorisation et l'utilisation de ces espaces de travail partagés par des actifs résidents sur le Cœur Entre-deux-Mers. La Coopérative des Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine sera associée à cette initiative.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Organiser, en partenariat avec le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers une réunion de travail pour faire un état des lieux de l'offre et définir des modalités nouvelles de promotion des espaces de travail partagés auprès des acteurs publics et grandes entreprises de la Métropole
- Participer à la promotion du télétravail auprès des collectivités et entreprises situées à Bordeaux Métropole, avec mise en avant des infrastructures de notre territoire (fibre, lieu de travail partagé, etc.)

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Organiser en partenariat avec Bordeaux Métropole une réunion de travail pour faire un état des lieux de l'offre et définir des modalités nouvelles de promotion des espaces de travail partagés auprès des acteurs publics et grandes entreprises de la Métropole
- Travailler avec les structures concernées, lieux hybrides et espaces de coworking pour :
 - La mise à disposition des lieux de travail partagés
 - L'accompagnement et la formation individuelle des télétravailleurs via les conseillers France Service
 - L'accompagnement des entreprises sur les outils et bonne pratiques numériques liées au télétravail
 - L'accompagnement les entreprises sur la législation du télétravail via D2C Gironde, en partenariat avec les clubs d'entreprises du Cœur Entre-deux-Mers

Partenaires	Référents opérationnels
Coopératives des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux Métropole : Fabienne Oré-Courregelongue, Directrice-adjointe du développement économique en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi PETR Cœur Entre-deux-Mers : Anthony Magro conseiller numérique-entreprises

2.5/ Promotion du commerce et de l'artisanat du Cœur Entre-deux-Mers et notamment de la plate-forme « Ma Ville Mon Shopping » auprès des habitants de la Métropole

A l'occasion de la crise sanitaire de 2020, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et les Communautés de communes qui le composent ont lancé plusieurs initiatives pour aider les entreprises à surmonter leurs difficultés. Il a notamment lancé une initiative pour promouvoir le commerce et l'artisanat local ainsi que les circuits courts en intégrant la plateforme nationale « Ma Ville Mon Shopping ».



Pensée comme une place de marché numérique locale, Ma Ville Mon Shopping promeut une consommation locale, plus écocitoyenne privilégiant les circuits de production et de distribution courts avec pour objectif notamment de renforcer les liens entre les consommateurs et l'économie locale.

A ce jour ce sont environ 180 commerçants, artisans, propriétés viticoles, répartis sur l'ensemble du territoire, qui sont présents sur la plate-forme et commercialisent plus de 1 700 produits. Cette dynamique territoriale mérite donc d'être amplifiée et promue au-delà des limites du Pôle Territorial.

Dans le cadre du contrat de coopération entre Bordeaux Métropole et le Cœur Entre-deux-Mers et fort de l'engagement du Pôle Territorial en faveur de la transition digitale des entreprises, il est convenu d'étudier les modalités d'une promotion de cette plate-forme, des commerces et artisans qui l'ont intégrée et des produits qui y sont référencés auprès des habitants de la Métropole. Il est également convenu de faire converger les initiatives de l'ensemble des partenaires en matière de promotion des productions locales.

Engagements de Bordeaux Métropole

 Organiser en lien avec le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers une réunion débouchant sur des actions pour promouvoir les productions locales

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

 Organiser en lien avec les équipes de Bordeaux Métropole une réunion débouchant sur des actions pour promouvoir les productions locales

Partenaires

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Fabienne Oré-Courregelongue, Directrice-adjointe du développement économique en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi

PETR Cœur Entre-deux-Mers : Anthony Magro conseiller numérique-entreprises

2.6/ Renforcer la coopération touristique

Les territoires touristiques de Bordeaux Métropole et de l'Entre-deux-Mers, du fait de leur proximité géographique, la similarité de leurs atouts (vin, patrimoine, nature préservée...) et la complémentarité de leur offre, collaborent via leurs offices de tourisme depuis de nombreuses année.



- Des éductours ont été organisés de part et d'autre afin que les équipes connaissent et prescrivent mieux le territoire voisin.
- Depuis 6 ans Entre-deux-Mers Tourisme a rejoint le Contrat de Destination Bordeaux qui permet des actions de promotion et de valorisation communes.
- La commercialisation de l'offre de l'Entre-deux-Mers via Bordeaux Tourisme a été enclenchée il y a plusieurs années et va être renforcée dans le cadre de la place de marché Gironde dont l'OTCBM constitue un des canaux de commercialisation.

Les deux offices de tourisme déjà engagés dans ces démarches de collaboration poursuivront leurs actions auprès des visiteurs et habitants en accompagnant les démarches structurantes sur les filières majeures :

- Développer l'offre accessible
- Développer les démarches durables
- Développer les pratiques Slow Tourisme, itinérances et agri-œnotourisme

Il s'agira également de renforcer la collaboration entre structures touristiques pour capitaliser sur les atouts du territoire

- Environnement naturel préservé
- Patrimoine historique riche
- Offre culturelle variée
- Savoir-faire et producteurs locaux

Engagements de Bordeaux Métropole

- Poursuivre la collaboration engagée et mutualisée dans le cadre du Contrat de Destination Bordeaux qui permet des actions de promotion et de valorisation communes à l'international : campagne de communication sur un pays cible (Allemagne en 2023), participation aux évènements Bordeaux Fête le Vin à l'étranger (Liverpool, Bruxelles, etc), éductour tour-opérateurs multinationalités
- Renforcer la collaboration engagée sur les itinéraires VTT Trails Gravels aux portes de Bordeaux,
 l'application OnPiste permet un affichage ainsi qu'une promotion cohérente des circuits
- Renforcer la commercialisation mutualisée avec le développement de la place de marché à l'échelle de la Gironde qui permet une mutualisation des outils de vente et des systèmes de réservation

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Poursuivre le développement des interconnexions entre le GR métropolitain et les PDIPR de l'Entredeux-Mers
- Développer les collaborations sur la mise en place des services et équipements à destination des cyclotouristes (étude en cours en Entre-deux-Mers sur l'itinéraire du Canal des deux Mers à Vélo)
- S'intégrer en tant que partenaire aux actions déployées ainsi qu'aux instances de réflexion dédiées à la mise en tourisme
- Participer au budget mutualisé dans le cadre du contrat de destination ainsi qu'aux instances de réflexion

Engagements des deux territoires

- Développement des filières agri-oenotouristique : accompagnement des acteurs touristiques et développement des démarches qualité
- Renforcement de la valorisation et de la promotion des marchés et circuits-courts
- Actions de promotion mutualisées avec la restauration locale
- Développement des nouveaux supports à destination des visiteurs et habitants

Partenaires	Référents opérationnels
CD Gironde	Entre-deux-Mers Tourisme
Région Nouvelle-Aquitaine	Office de Tourisme Bordeaux Métropole

Transition alimentaire et agricole

3.1/ Diversification des activités agricoles et installation de porteurs de projet

Le territoire du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers est couvert par un PAT – **Programme Alimentaire Territorial** – animé par le service Espace Agri'Alim du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers. Ce PAT a été élaboré en 2018, par la mise en place d'une gouvernance large, le Comité de Pilotage du PAT, en parallèle d'un diagnostic des enjeux du territoire en matière d'agriculture et d'alimentation.

COLLABORATION ACTIVE

Cet état des lieux a été partagé avec l'ensemble du Comité de Pilotage, composé à la fois des collectivités, des structures professionnelles du monde agricole et alimentaire ainsi que les acteurs associatifs et citoyens.

Quatre objectifs ont découlé du travail porté par le COPIL PAT :

- Augmenter la production agricole alimentaire du territoire et travailler sur le foncier agricole
- Travailler à la performance économique et environnementale des exploitations
- Sensibiliser et rendre accessible à tous une alimentation de qualité durable et locale
- Travailler sur la question de la restauration collective et les gaspillages alimentaires

Pour répondre au premier objectif, le Pôle Territorial a mis en place un **Observatoire du Foncier agricole**, dispositif visant à accompagner l'installation de nouveaux porteurs de projets agricoles alimentaires en travaillant sur le foncier agricole potentiellement disponible sur le territoire.

De même, un travail sur la diversification des exploitations agricoles est mené, à la fois par les collectivités et les partenaires acteurs du territoire pour répondre à l'enjeu de résilience des exploitations et d'augmentation de la production alimentaire.

Enfin, le territoire porte le souhait d'expérimenter sur la création d'espaces agricoles sur zones humides, afin de les préserver et de les valoriser.

Le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté le 30 novembre 2018 une politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable répondant aux enjeux nourriciers, économiques, environnementaux, sociaux et d'innovation imposés par le développement du territoire métropolitain dans un contexte de changements climatiques.

Cette politique se décline en 6 orientations stratégiques :

- 1. Soutenir la production agricole et faciliter les conditions d'exploitation
- 2. Renforcer le lien Agriculture-Nature dans une logique d'adaptation au changement climatique
- 3. Renforcer les structures du système de production agricole métropolitain
- 4. Consolider et diversifier les modes de commercialisation
- 5. Valoriser la production locale de qualité
- 6. Valoriser l'agriculture par son intégration au projet métropolitain

A ce titre, Bordeaux Métropole développe des actions et des partenariats visant à favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets agricoles comme, par exemple :

- Elaboration d'une politique foncière agricole et naturelle métropolitaine, mise à disposition de fonciers avec notamment la définition d'une (des) valeur(s) métropolitaine(s) des terres agricoles et naturelles (marché en cours de publicité)
- Aménagement des zones agricoles et mise à disposition de logements pour les professionnels agricoles
- Travail en réseau avec le département, la SAFER et la Chambre d'Agriculture sur les porteurs de projets et les fonciers disponibles
- Réflexion pour la création d'une coopérative carbone en partenariat avec les EPCI girondins

Objectifs de l'action : Les deux collectivités organiseront des groupes de suivi et de partage d'expériences avec l'ensemble des territoires partenaires de la démarche de coopération afin de permettre le partage de méthodes et la mise en réseau ainsi que le développement de partenariats techniques éventuels sur la question du foncier agricole, l'installation des porteurs de projets agricoles et leur formation.

Par ailleurs, selon le profil des porteurs de projets, Bordeaux Métropole et le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers pourront orienter ces derniers vers l'une ou l'autre des collectivités selon les opportunités.

Engagements mutuels de Bordeaux Métropole et du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Réflexion sur la mise en place d'un Comité technique girondin « Accompagnement et aide à l'installation des porteurs de projets agricoles », à fréquence semestrielle en collaboration directe avec le Département de la Gironde
- Bordeaux Métropole apportera un appui technique au regard de sa propre expérience pour établir des typologies de valorisations du palu en cours d'enfrichement de Latresne. Un site pilote d'expérimentation pourra être identifié
- Lancer des opérations pilotes pour tester les modalités de production agricole dans les zones inondables (zones rouges) : test de différentes productions (maraîchage, élevage, céréales, etc. plein champ ou sous tunnel, etc.). Réflexions sur la problématique d'implantation de bâtiments d'exploitation et de commercialisation en zone inondable (taille, orientation, bâtiments mobiles, etc.)

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Être partenaire des actions de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA) de Bordeaux Métropole répondant aux besoins et ambitions du Cœur Entre-deux-Mers, en matière de diversification et d'installation de porteurs de projets
- Etudier l'opportunité et les modalités de participation au projet de Coopérative de compensation carbone de Bordeaux Métropole pour les projets publics et privés
- Préciser les types de projets agricoles du territoire du Cœur Entre-deux-Mers susceptibles d'être retenus comme projets de compensation carbone dans le cadre du projet de coopérative carbone de Bordeaux Métropole

Partenaires

Chambre d'Agriculture et autres acteurs agricoles (AGAP, Agrobio, etc.)
SAFER, Terres de liens
Département de la Gironde
Région Nouvelle-Aquitaine
RENETA (réseau national des espaces-tests agricoles)

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Elise Genot, responsable de service valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole et Alec De Bouillane, chargé de projet agriculture urbaine

PETR Cœur Entre-deux-Mers : Lucille Ferron chargée de mission Observatoire du Foncier Agricole et Marine Hurtaud chargée de mission alimentation et gouvernance du Programme Alimentaire Territorial

- Constitution et première réunion du CoTech en décembre 2022
- Délibération sur la politique foncière de BM prévue le 25 novembre 2022

Transition alimentaire et agricole

3.2/ Partage d'outils et méthodologies sur la prospective foncière

L'identification du foncier agricole d'un territoire passe par la mobilisation d'une méthodologie cartographique spécifique et un travail d'enquêtes auprès des exploitants et propriétaires fonciers.

Face aux besoins communs des collectivités en matière de méthodes et d'outils sur les problématiques et enjeux fonciers, une coopération entre Bordeaux Métropole et le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers sera engagée sur le transfert des outils et méthodes mobilisés dans le cadre de l'observatoire du foncier agricole du Cœur Entre-deux-Mers pour réaliser la prospection de foncier agricole, avec le soutien du Conseil Départemental de la Gironde, chef de fil sur cette question et volontaire dans la mise à disposition de ses outils et méthodologies foncières.

La coopération pourra également s'élargir aux EPCI désireuses de renforcer leur dispositif de prospection foncière ou encore à celles intéressées pour transmettre leur connaissance en la matière (méthodes cartographies, gestion de bases de données SIG, etc.).

Un groupe de travail méthodologique dédié à la prospection foncière agricole (identification du foncier agricole à partir de QGIS et réalisation d'enquêtes auprès des exploitants et propriétaires de foncier agricole) pourra regrouper les différentes collectivités intéressées et le cas échéant être coordonné par le Département.

Le partage de connaissance portera également sur l'alimentation et la gestion d'une base de référencement des opportunités de vente (ou de fermage) et des candidats porteurs de projets agricoles alimentaires, à l'échelle des 2 EPCI (Bordeaux Métropole et le Cœur Entre-deux-Mers). En partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture de Gironde, l'outil SINTIA pourra ainsi être partagé à l'échelle des deux EPCI.

Engagements mutuels de Bordeaux Métropole et du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Partage d'outils et méthodes sur la prospective foncière mobilisés dans le cadre de l'observatoire du foncier agricole (outils cartographiques et méthodologie mobilisée pour identifier le foncier agricole)
- Etudier la co-animation d'un groupe de travail inter-EPCI Girondins sur la méthodologie du foncier agricole avec le Département de la Gironde
- Proposer des pistes d'harmonisation d'une plateforme dédiée aux annonces de cessions d'exploitations agricoles tel que l'outil Safer Sintia mutualisé en collaboration avec le PETR Cœur Entre-deux-Mers et le Département de la Gironde. Cette réflexion commune pourra être intégrée au comité technique « Accompagnement et aide à l'installation des porteurs de projets agricoles » et expérimenté sous forme d'un projet pilote
- Participer conjointement à l'amélioration de la diffusion des dispositifs multithématiques (accompagnement à l'installation, aides financières, clarifications des réglementations, etc.) destinés aux agriculteurs, notamment en partenariat avec la SAFER

Partenaires

Département de la Gironde Autres collectivités et EPCI SAFER Chambre d'Agriculture Associations et fédérations agricoles

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Alec de Bouillane chargé de projet agriculture urbaine

PETR Cœur Entre-deux-Mers : Lucille Ferron chargée de mission Observatoire du Foncier Agricole

Transition alimentaire et agricole

3.3/ Engager une collaboration active sur le renforcement de l'offre du Marché d'Intérêt National de Bordeaux en production locale

Le Programme Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers s'est fixé les objectifs d'augmenter la production agricole alimentaire et travailler à la résilience économique et environnementale des exploitations agricoles du territoire. Ainsi, un axe fort de travail repose sur l'émergence de nouveaux débouchés et la consolidation de ceux existants. Dans le cadre du sujet de plus en plus abordé autour de la diversification, des débouchés économiques stables et rentables sont un levier essentiel à développer.



Le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers travaille à l'introduction de produits locaux (de qualité) au sein de la restauration collective du territoire. Ce circuit de commercialisation nécessite une organisation différente (en termes de production, livraison, préparation) que la vente directe (à la ferme, en panier...).

Le CIVAM PPML travaille pour sa part depuis 2020, à la structuration d'une coopération entre maraîchers du territoire et alentours pour développer leurs débouchés et leur rentabilité. Les maraîchers mobilisés dans ce programme sont essentiellement en vente directe et ne sont pas familiers ni usagers des marchés de gros. Le CIVAM PPML, par la coopération et les outils mutualisés cherchent à accompagner ces producteurs de légumes vers ce type de débouchés différents pour leur assurer une consolidation de leur modèle économique.

La structuration de ces actions de coopération pourra aussi être une solution pour répondre aux enjeux logistiques et quantitatif du marché de la restauration collectif.

Dans ce cadre le Marché d'Intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne est identifié comme débouché pertinent, à rendre plus accessible pour les productions locales et comme source d'approvisionnement déjà optimisée, potentiellement en produits locaux, pour la restauration collective et les autres structures du territoire.

Depuis 1963, le Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne assure des fonctions d'approvisionnement en produits alimentaires frais et non alimentaires pour le territoire métropolitain et son hinterland.

En 2010, le maintien du marché en cœur de ville a été acté. Ce dernier s'inscrit dans la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Jean Belcier de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique.

Au regard des enjeux liés au maintien de la compétitivité du marché d'une part, et de ceux des politiques publiques métropolitaines d'autre part (économie, résilience agricole et alimentaire, mobilités, développement et aménagement durable...), un projet dédié à son développement a été mis en place par Bordeaux Métropole, en partenariat avec la régie gestionnaire du marché.

Parmi les objectifs visés, celui de positionner le MIN de Bordeaux Brienne en tant que pôle alimentaire durable, véritable « tête de pont » pour le territoire local et régional, est considéré comme majeur.

Pour cela, la coopération entre les territoires, en particulier avec le territoire du Pôle Territorial du Cœur Entredeux-Mers, est nécessaire.

Bordeaux Métropole et le Cœur Entre-deux-Mers, en lien avec la Régie du MIN de Bordeaux Brienne, souhaitent développer une collaboration active dans le cadre du développement du marché, en étudiant les axes de coopération possibles et les opportunités économiques qui pourront également bénéficier au développement des acteurs de ce territoire.

Les champs visés pourraient être multiples :

- Renforcement des flux d'approvisionnement entre le MIN et le territoire du Cœur Entre-deux-Mers dans une volonté de développer les circuits courts et de mise en valeur des productions locales/produits représentant la gastronomie locale (ex. filière viti-vinicole).
 - o Flux Producteurs vers Grossistes du MIN
 - o Flux Grossistes du MIN vers Commerçants

- Partage des connaissances concernant la filière agro-alimentaire (volumes de la restauration collective et des productions agricoles des deux territoires, etc.), de ses besoins et perspectives d'évolution
- Création de liens entre les écosystèmes bordelais et celui du Cœur Entre-deux-Mers

Pour cela, un partage d'informations pour identifier les acteurs de la filière sur ce territoire, les productions et produits concernés ainsi que les modalités de vente/transport actuels est nécessaire.

Engagements mutuels de Bordeaux Métropole et du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Co-piloter la mise en place de cette démarche avec Bordeaux Métropole et la Régie autonome du MIN
- Être le relai des partenaires présents sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers qui pourront y être associés, et l'articuler notamment avec son Programme Alimentaire de Territoire (PAT)
- Identifier et partager les besoins des agriculteurs et des acteurs locaux, vis-à-vis du Min, suite notamment à l'étude du CIVAM PPML
- Identifier les actions de coopération possibles sur la distribution et l'approvisionnement du Cœur Entredeux-Mers au travers de la mise en place de temps d'échanges
- Participer à la réflexion sur les opportunités de mutualisation des outils de transformation et de distribution

Partenaires

Régie du MIN Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers CIVAM PPML

(EPA Bordeaux Euratlantique le cas échéant)

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Anne Camélato, cheffe de projet MIN et Alec de Bouillane chargé de projet agriculture urbaine

PETR Cœur Entre-deux-Mers : Marine Hurtaud chargée de mission alimentation et gouvernance du PAT

- D'ici au 1er semestre 2023 : planifier des temps d'échanges dédiés, autour de thématiques qui seront abordés avec les partenaires de ces territoires
- Identifier la ou les initiatives qui pourraient être déclinées de façon opérationnelle

Transition alimentaire et agricole

3.4/ Partager des outils et évènements de sensibilisation à l'alimentation durable

Au sein du Cœur Entre-deux-Mers, l'Espace Agri'Alim anime depuis 2020 des actions grand public pour sensibiliser les habitants à la relocalisation de leur alimentation et aux méthodes de culture durables. En ce sens, une première session d'un « Défi foyers à alimentation positive » a eu lieu en 2021-2022, la deuxième édition est prévue pour 2023. En parallèle, les jardins collectifs du territoire sont mobilisés dans des temps de partage



et rencontre, ainsi que des évènements portes-ouvertes « Tous aux Jardins » depuis 2021. Des temps de sensibilisation plus ponctuels type ciné-débat ont aussi été mis en place.

Le Pôle porte également des actions à l'intention des cantines scolaires municipales et intercommunales de son territoire dans un réseau nommé « #Bien manger dans ma cantine ». L'idée est de proposer pour les agents et élus des temps de formations au plus proche d'eux sur les questions de relocalisation de leurs approvisionnements, de qualité des repas et de réduction de gaspillage alimentaire. Certaines cantines volontaires bénéficient aussi d'accompagnements mutualisés mais personnalisés pour chacune.

Bordeaux Métropole

Dans l'objectif de transition énergétique et écologique d'un territoire, le changement de comportement de tous est essentiel. Dans le cadre du développement de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole, un axe entier est consacré à l'éducation et la sensibilisation à l'alimentation durable des différents publics (public scolaire et grand public principalement).

Ainsi, dans ce sens des outils seront développés à destination du territoire pour favoriser la sensibilisation, pour communiquer sur le territoire, centraliser la connaissance, organiser des évènements.

De plus, Bordeaux Métropole souhaite accompagner ses concitoyens dans ce sens et les « Super défis » sont un des outils mis en œuvre pour les accompagner individuellement. Le défi des familles à Energie Positive existe depuis 8 ans sur le territoire. Après avoir accueilli la thématique du Zéro Déchet en 2018, les défis Alimentation et Mobilité ont fait leur apparition en 2021, ce qui fera de Bordeaux Métropole la 1ère collectivité à proposer un parcours citoyen aussi complet en matière de transition écologique.

Le Super Défi Alimentaire a pour objectif d'accompagner les participants au changement de leur pratiques alimentaires, au travers de 12 challenges. Bordeaux Métropole est le créateur du Super Défi Alimentation mais aussi le premier territoire à l'avoir proposé à ses habitants. À la suite de la première édition, une évaluation du dispositif a permis de mettre en évidence des préconisations, qui peuvent être partagées avec d'autres territoires intéressés par cet outil.

Des échanges entre le Cœur Entre-deux-Mers et Bordeaux Métropole permettraient ainsi de partager les outils de sensibilisation utilisés par les 2 territoires pour accompagner ses habitants au changement de pratiques alimentaires.

Engagements mutuels de Bordeaux Métropole et du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Partager des informations et les modalités de mise en œuvre d'évènements et outils de sensibilisation tel que le Super Défi Alimentation et les retours d'expérience. La Métropole s'appuiera aussi sur les outils de sensibilisation du Cœur Entre-deux-Mers.
- Etudier les formes de coopérations possibles sur l'accessibilité alimentaire et relayer les grands évènements des deux territoires
- Etudier les formes de coopérations possibles sur la restauration collective

Partenaires

Maison Ecocitoyenne Pour les cantines : 3AR Interbio Nouvelle-Aquitaine Chambre d'Agriculture

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole - Equipe projet SRAA : à définir

PETR Cœur Entre-deux-Mers : Marine Hurtaud chargée de mission alimentation et gouvernance du PAT

- Organisation d'un prochain défi alimentation en mars 2023
- Lancement des actions de sensibilisation prioritaire de la SRAA à partir de 2023

4.1// Objectif neutralité carbone 2050

Bordeaux Métropole porte un projet très volontariste pour atteindre la neutralité carbone à échéance 2050. Cette ambition se décline en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, séquestration carbone. Ceci passera par des orientations et actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables, actions pour concilier aménagement et préservation de la nature et renforcer ainsi notre capacité de séquestration et de compensation carbone tout en luttant contre le changement climatique.



Simultanément, pour atteindre cet objectif, une dynamique territoriale et interterritoriale est engagée auprès des différents acteurs et territoires girondins (communes, acteurs publics et privés, associations, citoyens, milieu académique...).

Sur le territoire du Cœur entre deux Mers, deux SCoT sont approuvés et 5 PCAET sont en cours d'élaboration.

La Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers est membre du Syndicat Interterritorial pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Energie (SIPHEM) depuis la fin des années 1980 et développe une politique énergétique depuis de nombreuses années. La CdC s'est engagée volontairement dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie, porté à l'échelle du Pôle territorial Sud Gironde, afin de mener des actions concrètes pour réduire les consommations d'énergie du territoire et ses émissions de gaz à effet de serre et pour augmenter sa production locale d'EnR et ses capacités de stockage de carbone.

En parallèle, le territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers (le PETR et ses 5 Communautés de communes) s'est engagé dans un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME pour la période 2023-2026 qui aura pour ambitions :

- un soutien à l'ingénierie (personnel mutualisé, études complémentaires pour la mise en place d'actions, outils de communication mutualisés) pour appuyer la mise en œuvre d'actions mutualisées inscrites dans les stratégies territoriales PCAET
- un audit climat-air-énergie (financé intégralement par l'ADEME avec l'appui d'un conseiller externe expert) par communauté de communes, basé sur les études déjà menées dans le cadre du PCAET et des 2 SCoT, pour se fixer des objectifs de progression et un plan d'actions en matière de transition énergétique
- un audit déchet-économie circulaire, (financé intégralement par l'ADEME avec l'appui d'un conseiller externe expert), par communauté de communes, basé sur les études déjà menées avec le SEMOCTOM et engagé dans une démarche similaire, pour se fixer des objectifs de progression et un plan d'actions en matière de gestion des déchets et d'actions d'économie circulaire
- d'envisager l'obtention du label national « Territoire engagé dans la transition écologique Climat, air, énergie et Economie Circulaire » pour les communautés de communes et donc pour le territoire du Cœur Entre-deux-Mers

Engagements de Bordeaux Métropole et du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

Engager une collaboration active sur les sujets de la transition écologique et énergétique :

- Identifier des objectifs et des moyens communs aux intercommunalités pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ainsi que de devenir des territoires à énergie positive. Cette collaboration sera réalisée en lien avec les partenaires des PCAET
- Etudier l'opportunité et les modalités de participation au projet de coopérative de compensation carbone de Bordeaux Métropole pour les projets publics et privés

- Partager les outils favorisant la production d'énergies renouvelables (schéma directeur de l'énergie, cadastre solaire, études géothermie en lien avec le BRGM)
- Partager les outils et expériences de Bordeaux Métropole et du SIPHEM sur la création de réseaux de chaleur
- Accompagner la rénovation énergétique par le partage d'outils (plateforme de la rénovation, modalités d'animation, dispositif de soutien financier et thermographie aérienne)
- Mobiliser les entreprises et artisans sur l'utilisation de matériaux biosourcés et/ou locaux dans le cadre des constructions et des rénovations et soutenir le développement des filières de matériaux
- Collaborer sur les outils et méthodologies du label Climat-air-énergie de la démarche Territoire engagée
- Collaborer autour de l'évaluation climat des budgets de chaque EPCI échange de méthodes et d'outils
- Partager l'expérience métropolitaine et travailler à la mise en place de plans intercommunaux de sauvegarde sur les risques inondation et incendie. Il s'agira de s'interroger sur la gestion commune des risques communs, connaître les interlocuteurs de référence ou encore d'approfondir une base de données commune. Cette coopération sur la gestion du risque pourra ouvrir la voie à des coopérations sur la gestion d'autres risques

Cette collaboration se traduira par des échanges d'expériences et d'outils, par l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs, la mobilisation commune des acteurs publics et privés en matière de production d'énergie (EnR notamment) ou encore de séquestration du carbone au travers d'une coopérative carbone.

Partenaires

Sysdau: Frédéric Brigant

Pôle Territorial Sud Gironde: Dumond Marie

chargée de mission PCAET SIPHEM: Bertrand Matha

Bordeaux Métropole Énergie (BME) Acteurs publics et privés des territoires

Partenaires institutionnels : ADEME, Banque des

territoires, Région, Département Partenaires associatifs: ALEC, BRGM

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Virginie MEJRI

PETR Cœur Entre-deux-Mers : animateur du Contrat avec l'ADFMF

CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS

- Hugo Molinier chef de projet plan paysage CC du Créonnais : Pascale Berthelot DGS

CC Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sandrine Dorpe DGS

- Echanges techniques et rencontres politiques notamment dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Energie territorial de la Métropole et de la réflexion pour la définition d'une stratégie et structure locale de compensation/séquestration carbone
- A partir de février 2023 : mise en œuvre du contrat d'objectif territorial de l'ADEME sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers

4.2/ Système d'endiguement - gestion des risques d'inondation

Bordeaux Métropole a pris par anticipation la compétence GEMAPI le 1e janvier 2016, nécessitant une cohérence d'intervention à l'échelle des bassins versants et des systèmes d'endiguement. La nouvelle stratégie GEMAPI de Bordeaux Métropole, sur le point d'être votée, intègre un axe sur les systèmes d'endiguements et l'adaptation du territoire à la montée des océans, un axe sur la restauration des cours d'eau pour limiter les impacts du changement climatique ainsi qu'un axe sur la communication et participation citoyenne et



enfin un dernier axe sur les coopérations territoriales pour assurer la cohérence des bassins versants et des systèmes d'endiguement.

Le Cœur Entre-deux-Mers :

Le territoire de l'Entre-deux-Mers comptabilisant trois PPRI, souhaite développer des espaces agricoles sur les zones inondables pour maintenir et développer l'agriculture en se saisissant de la modification du PPRI qui est en cours. Reconnaissance du système d'endiguement en cours par l'E2M. Interrogation sur la gouvernance des systèmes d'endiguement sur l'ensemble des CC du territoire avec une volonté d'entente entre collectivités comme forme juridique de gouvernance. Demande de partage d'expérience technique de BM à ce sujet.

Une collecte de données est en cours à proximité du système d'endiguement et pour les personnes vivant après celui-ci. Echanges techniques : Plan paysage- l'eau dans le paysage → échange de pratique et méthode sur la gestion de l'eau dans le paysage. Mutualiser et diffuser la connaissance sur le sujet, production de l'A'urba et la FAB par exemple. Réciproquement, E2M partagera ses études et avancées sur le sujet. Les deux territoires étant confrontés à de situations similaires.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Partage d'expérience technique et échanges sur la gouvernance des systèmes d'endiguement et l'expérience de discussion de Bordeaux Métropole avec les services de l'Etat notamment dans le cas du groupe de travail qui a été mis en place sur la vallée maraîchère et la constructibilité de la zone
- Présentation du PPRI de Bordeaux Métropole et partage des améliorations du règlement du PPRI sur le volet agricole
- Lancer des opérations pilotes pour tester les modalités de production agricole dans les zones inondables (zones rouges): test de différentes productions (maraîchage, élevage, céréales, etc. plein champ ou sous tunnel, etc.), réflexions sur les implantations de bâtiments d'exploitation et de commercialisation (taille, orientation, bâtiments mobiles, etc.)

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Porter la demande de modification du PPRI auprès des services de l'Etat
- Constituer un « réseau métiers/ rencontres métiers » inter- EPCI partageant des infrastructures afin de traiter des sujets et problématiques communes tel que le système d'endiguement. Développer une réflexion sur les axes de mutualisation possibles

Partenaires

CITRUS

Communautés de communes: CC Rives de La Laurence, CC Portes de l'Entre-deux-Mers Le cas échéant, les syndicats compétents

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Cécile Calas cheffe de projet GEMAPI

CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS - Hugo Molinier chef de projet plan paysage Les syndicats compétents

4.3/ Conforter le dialogue sur le projet du champ captant des Landes du Médoc en lien avec les partenaires concernés

Depuis près de 20 ans, le SMEGREG a engagé la recherche d'une ressource de substitution et l'étude de différentes alternatives pour répondre à la raréfaction et la surexploitation de la ressource en eau pour les populations de l'agglomération bordelaise et des territoires voisins. Chaque année, ce sont 48 millions de m3 qui sont prélevés dans la nappe de l'Eocène afin d'alimenter 2 Girondins sur 3, soit 10 millions de trop par rapport à sa capacité de renouvellement, avec un risque de dégrader sa qualité et sa disponibilité.



Dès 2013, le secteur du Médoc a été identifié pour implanter des forages dans la nappe Oligocène et la maîtrise d'ouvrage a été confiée à Bordeaux Métropole. Ce champ captant situé sur les communes du Temple et de Saumos est un complément de la politique des économies d'eau engagée à l'échelle du Département.

Le projet comprend : 1 station de pompage et de traitement de l'eau, 14 puits de forages répartis sur le secteur concerné, la création de canalisations enterrées pour l'acheminement de l'eau vers Bordeaux Métropole et les territoires voisins, pour atteindre un volume de 10 millions de m3 par an permettant de limiter le recours aux forages existants dans l'éocène.

Dans le cadre de ce projet, Bordeaux Métropole a engagé une première concertation du 26 octobre au 21 décembre 2021. A l'issue du bilan, Bordeaux Métropole a décidé de poursuivre le projet tout en intégrant les enseignements de la concertation. La volonté du maître d'ouvrage est de poursuivre l'instruction règlementaire tout en menant auprès des acteurs et populations concernées une large concertation pédagogique, en lien avec les institutions locales.

Sur le Cœur Entre-deux-Mers le sujet de l'approvisionnement en eau est un enjeu majeur. Le territoire souhaite qu'une répartition optimale de l'approvisionnement en eau soit assurée dans le temps. Par conséquent il souhaite notamment participer d'avantage aux concertations et mettre en place une vision partagée.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Mise en place de l'enquête publique en lien avec les acteurs locaux
- Participation

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Participation des collectivités à la création de l'observatoire et son suivi
- Participation aux échanges dans l'objectif de se concerter et de mettre en place une vision partagée

Partenaires	Référents opérationnels
	Bordeaux Métropole : Direction de l'Eau, Julie Samblat Les syndicats d'adduction d'eau concernés CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS, Hugo Molinier chef de projet plan paysage CC du Créonnais : Pascale Berthelot DGS CC Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sandrine Dorpe DGS

- 2023 : réalisation des études de maîtrise d'œuvre
- 2024-2025 : Enquête Publique Déclaration d'Utilité Publique

4.4/ Stratégie Déchets 2027

L'enjeu de réduction de la production des déchets est un enjeu règlementaire partagé au niveau national et, dans le cadre de la démarche de coopération engagée avec les territoires voisins de la Métropole, la prévention et la gestion des déchets ménagers est donc un des axes de travail commun. Conformément aux orientations retenues collectivement lors de la réunion du 26 mars 2021 et rappelées dans le courrier du 30 mars



2021 adressé par le Président de Bordeaux Métropole à 12 collectivités : « concernant les actions de prévention et de réduction des déchets, il est proposé que les territoires s'associent et coopèrent pour mener des actions conjointes, avec le soutien souhaité de la Région. ».

Par ailleurs la question des choix et des équipements de traitement des déchets se pose à l'horizon 2028. Des études sont identifiées, dans une volonté commune de s'associer pour réfléchir à un schéma à long terme sur le traitement des déchets. Le communiqué de presse issu du comité de pilotage du 26 mars avait d'ailleurs mentionné la volonté de : « s'engager sur un prix unique de traitement des déchets résiduels, toutes choses égales par ailleurs, pour l'ensemble des partenaires ».

Engagements de Bordeaux Métropole

- Contribution financière à l'étude d'opportunité sur les modes de traitement à l'échelle du territoire girondin; coordonnée par le SMICVAL (sa réalisation a débuté début 2022 et se poursuit jusqu'au 4ème trimestre 2022). Elle intègre parmi les scénarii étudiés le maintien ou la fermeture de l'UVE de Cenon, dont les conditions feront l'objet d'une étude approfondie par la Métropole en 2023
- Contribution financière et aide à la définition, mutualisation de moyens puis réalisation d'actions communes en faveur de la réduction des déchets ménagers et d'accompagnement aux changements de comportement des habitants de la Gironde
- Garantir un prix unique de traitement des déchets résiduels, toutes choses égales par ailleurs, pour l'ensemble des partenaires
- Mise en œuvre d'une gouvernance partagée pour le traitement des déchets à l'échelle du département

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Participer au groupe de travail mis en place entre les EPCI de gestion des déchets et Bordeaux Métropole
- Contribuer financièrement à l'étude d'opportunité sur les modes de traitement à l'échelle de la Gironde
- Etudier l'éventuelle contribution financière à la mutualisation des moyens de prévention
- Mettre en œuvre une gouvernance partagée pour le traitement des déchets à l'échelle du département

Partenaires	Référents opérationnels
La Région	Bordeaux Métropole : Hélène CURE, CM Pilotage et suivi des délégations de service public SEMOCTOM : Elodie Bittard Autres syndicats de gestion des déchets et collectivités du territoire

- Décembre 2022 : COPIL (rendu) de l'étude des modes de traitement définition du calendrier à venir
- Fin 2023 : création de l'outil de gouvernance partagée (SPL, etc.)
- 2024 / 2025 : validation du mode de traitement à l'échelle départementale et les coûts associés
- 2027 : fin de la DSP : outil commun, prix unique et gouvernance partagée

4.5/ Associer les Communautés de communes de l'Entre-deux-Mers aux mesures de mise en place de la zone de faibles émissions mobilité - ZFE-m

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, rend obligatoire les ZFE-m pour toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants au plus tard le 31 décembre 2024. Elle prévoit également le transfert des compétences et prérogatives en matière de création des ZFE-m au profit du Président de l'EPCI, afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche à un échelon intercommunal.



Pour mettre en œuvre ce dispositif, Bordeaux Métropole a engagé des études préalables, qui permettront de :

- Préciser le périmètre géographique de mise en œuvre de la ZFE-m
- Définir les catégories de véhicules et les classes Crit'air ciblées par le dispositif
- Les effets attendus sur les mobilités, la qualité d'air, et les impacts socio-économiques
- Les modalités d'accompagnement des habitants et professionnels à mettre en œuvre

L'ensemble de ce travail sera mené en concertation avec les territoires, qu'il s'agisse des communes de la Métropole ou bien des EPCI voisins avec lesquels d'importants flux domicile-travail sont constatés.

Un dispositif de concertation des acteurs concernés par les enjeux de ZFE-m (acteurs de la mobilité, de la santé, de la logistique...) mais aussi du grand public sera construit. Il est à noter, qu'en parallèle et depuis 2021, l'Etat a engagé la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Bordeaux afin de mobiliser tous les acteurs institutionnels et professionnels autour de l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Le futur PPA portera sur un périmètre élargi et la prise en considération d'un nombre élargi de polluants. L'ensemble de la Territoire du Cœur Entre-deux-Mers est couvert par le futur PPA.

Par ailleurs, les futurs PCAET des communautés de communes devront comporter une prise en compte renforcée des enjeux de la qualité de l'air. En particulier, une « étude d'opportunité » sur la création d'une ZFEm est obligatoire dans le cadre des PCAET pour les agglomérations de plus de 20 000 habitants couverts par un PPA.

Engagements de Bordeaux Métropole

 Associer les Communautés de communes du Cœur Entre-deux-Mers dans le cadre de la concertation générale (institutionnelle, grand public, acteurs locaux...), en lien avec la démarche globale de coopération territoriale engagée par Bordeaux Métropole (copil, GT thématique) et en articulation avec les autres politiques sectorielles de la Métropole notamment le schéma des mobilités adopté en septembre 2021

Engagements du territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

- Travailler en collaboration avec Bordeaux Métropole et mutualiser les données et méthodes de travail pour mener à bien les éventuelles études et concertations relatives aux ZFE-m
- Participer à la concertation organisée

Partenaires	Référents opérationnels
ATMO Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux Métropole : Sarah Grégory
	CC Rives de La Laurence : Emmanuelle Pautrot DGS CC Les Coteaux Bordelais : Michaël Ristic DGS CC Portes de l'Entre-deux-Mers : Julian Sanabria DGS - Hugo Molinier chef de projet plan paysage CC du Créonnais : Pascale Berthelot DGS CC Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sandrine Dorpe DGS

- Année 2022 : études de faisabilité et concertation générale (avec les territoires, la population, les acteurs et partenaires locaux)
 Calendrier de mise en œuvre opérationnelle de la ZFE-m à définir courant 2022